



CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

BON DE COMMANDE

Visite de contrôle

Date de la demande :

Nom du propriétaire ou du mandataire :
(à remplir en majuscules)

Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél : Tél : email :

Meublé :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Nouveau Classement : Reclassement :
Classement demandé : 1* 2* 3* 4* 5*

Nombre de personnes logées :

Nombre de chambres : Apart Studio Villa

*Si vous avez des plans avec des mesures
en m2, merci de les tenir à la disposition
de l'auditeur.*

Superficie :m² Étage :

Règlement de la visite par chèque à l'ordre de **Gironde Tourisme** avec le bon de commande.

En cas de désaccord, le propriétaire ou son mandataire peut refuser la décision de classement dans un délai de 15 jours après sa réception. Le refus doit se faire par courrier recommandé adressé à Gironde Tourisme. Tout refus doit comporter les coordonnées complètes du propriétaire, l'adresse du meublé et la date de la visite. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.

Signature du demandeur :

Agence de Développement Touristique

GIRONDE TOURISME

Immeuble Gironde - CS 92015

1 et 4 Terrasse du 8 mai 45

33076 BORDEAUX CEDEX

Association loi 1901 - N° Siret 78184375000055 - Code APE 8413 Z

Organisme accrédité pour le classement des meublés de tourisme

N° TVA intracommunautaire : FR64781843750

Les renseignements recueillis dans ce formulaire seront traités de façon à satisfaire votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (articles 15, 16 et 17 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE dit RGPD). Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, vous pouvez adresser un courrier électronique à dpo@gironde-tourisme.com